

NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifié à M. Famille ETCHEGARAY
domiciliée à Dax (Landes), Boulevard Claude Lemaire

copie du procès-verbal dressé le 04 septembre 2015 constatant
l'état d'abandon de la concession (1) Famille fugitive
n° 153 de M. Monsieur Jean Dominique ETCHEGARAY
du (2) 23 avril 1928 située dans le cimetière communal, concession ayant plus
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains
Le 04 septembre 2015
Le Maire,

Cachet de la Commune




Vincent BRU
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifie à M^{me} Claudia MAC GARRY
domiciliée à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), 16, avenue Sainte Fay

copie du procès-verbal dressé le 04 septembre 2015 constatant
l'état d'abandon de la concession (1) famille de jérusalem
n° 319 de M^{me} Ellen MAC GARRY Veuve SCHERDLIV
du (2) 19 septembre 1933 située dans le cimetière communal, concession ayant plus
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains
Le 04 septembre 2015
Le Maire,

Cachet de la Commune




Vincent BRU
Maire de Cambo-les-Bains

- (1) Préciser la nature de la concession
(2) Date de la concession

NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifie à M Famille REITOU / CELHAY
domiciliée à Bayonne (Pyrénées-Atlantiques), allée Paulmy

copie du procès-verbal dressé le 04 septembre 2015 constatant
l'état d'abandon de la concession (1) Famille REITOU
n° 321 de Madame REITOU Maria Teresa née CELHAY
du (2) 10 octobre 1933 située dans le cimetière communal, concession ayant plus
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains

Le 04 septembre 2015

Cachet de la Commune



Le Maire,


Vincent BRU
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifie à M Famille SANTA MARIA
domiciliée à Paris 16^{ème} arrondissement, 31, rue Grenze

copie du procès-verbal dressé le 04 septembre 2015 constatant
l'état d'abandon de la concession (1) Famille Feytaud
n° 239 de M monieur Sert Alfred SANTA MARIA
du (2) 20 Octobre 1932 située dans le cimetière communal, concession ayant plus
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains

Le 04 septembre 2015

Cachet de la Commune

Le Maire,




Vincent BRU
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifiée à M^{me} Madame LEMANIE
domiciliée à Saint-André (La Réunion)

copie du procès-verbal dressé le 04 septembre 2015 constatant
l'état d'abandon de la concession (1) individuelle familiale
n° 561 de M^{me} LEMANIE
du (2) 29 juin 1960 située dans le cimetière communal, concession ayant plus
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra
en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des
Collectivités Territoriales.

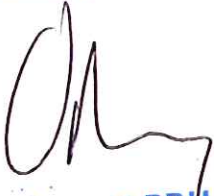
Fait à Cambo-les-Bains

Le 04 septembre 2015

Cachet de la Commune



Le Maire,


Vincent BRU
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifié à M. Famille QUESNOT
domicilié à Cambo-les-Bains, Villa Egipta

copie du procès-verbal dressé le 06 septembre 2015 constatant
l'état d'abandon de la concession (1) Famille Jeysselle
n° 571 de M. demeurant à F. Angèle QUESNOT
du (2) 12 octobre 1940 située dans le cimetière communal, concession ayant plus
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains

Le 06 septembre 2015

Cachet de la Commune

Le Maire,



Vincent BRU
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifié à M. Famille DOUAV
domicilié à Paris 8ème arrondissement, 65, rue de la Chapelle

copie du procès-verbal dressé le 04 septembre 2015 constatant
l'état d'abandon de la concession (1) individuelle perpétuelle
n° 725 de M. Monsieur Marius DOUAV
du (2) 30 mai 1943 située dans le cimetière communal, concession ayant plus
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra
en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des
Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains

Le 04 septembre 2015

Cachet de la Commune



Le Maire,


Vincent BRU
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifie à M Famelle FENÉ
domiciliée à Le Beuzat (Biarritz), 123, avenue Georges Elimenecan
et à la Famille FENÉ, 32, rue Guillaume Leclerc à Bordeaux (Biarritz)

copie du procès-verbal dressé le 04 septembre 2015 constatant
l'état d'abandon de la concession (1) Individuelle familiale
n° 955 de Monsieur Joseph FENÉ
du (2) 30 octobre 1947 située dans le cimetière communal, concession ayant plus
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains

Le 04 septembre 2015

Cachet de la Commune



Le Maire,


Vincent BRU
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifié à M Famille LAZIERE
domiciliée à Cambo-les-Bains, Villa Pausa d'Or, Rue des Basques

copie du procès-verbal dressé le 06 septembre 2015 constatant
l'état d'abandon de la concession (1) fabrice perituelle
n° 1440 de M Bernard LAZIERE
du (2) 06 février 1961 située dans le cimetière communal, concession ayant plus
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains

Le 06 septembre 2015

Cachet de la Commune

Le Maire,




Vincent BRU
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifie à M Famille GORVAN / PIAUX
domiciliée à Paris 3^{ème} arrondissement, 22 rue de Picardie
et Famille VANDÉCASTEELE, Villa Caricant à Cambo-les-Bains

copie du procès-verbal dressé le 06 septembre 2015 constatant
l'état d'abandon de la concession (1) individuelle familiale
n° 1176 de M. Madame Marie Louise PIAUX Veuve GORVAN
du (2) 02 octobre 1954 située dans le cimetière communal, concession ayant plus
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains

Le 06 septembre 2015

Cachet de la Commune

Le Maire,




Vincent BRU
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession